



**COMPAGNIE DES BOIS DU GABON**

**RAPPORT ANNUEL DE DURABILITE**

**ANNEE 2019**

Par :

**Julien Philippart**

Directeur des Ressources Forestières, de la Gestion Durable et de la Certification

## TABLE DES MATIERES

1	Introduction .....	3
2	Exploitation .....	4
2.1	Production de bois d'œuvre .....	4
2.2	Exploitation Forestière à impact réduit (EFIR).....	4
2.2.1	La création et l'entretien de routes .....	5
2.2.2	Le suivi des abattages .....	5
2.2.3	Les débardages.....	5
2.2.4	La mise en protection .....	5
3	Social.....	6
3.1	Les employés et leurs ayants droits .....	6
3.1.1	Effectifs .....	6
3.1.2	Droits des travailleurs.....	6
3.1.3	Habitat .....	6
3.1.4	Eau potable .....	6
3.1.5	Hygiène, santé et sécurité .....	6
3.1.6	Education .....	7
3.2	Les communautés locales.....	7
3.2.1	Prévention des conflits .....	7
3.2.2	Développement communautaire.....	7
3.2.3	Département d'Étimboué .....	7
3.2.4	Département de Ndoulou.....	7
3.2.5	Département de Mougala.....	7
3.2.6	Département de Douigny.....	7
4	Environnement .....	8
4.1	Hydrocarbures.....	8
4.2	Le tri et l'évacuation de déchets .....	8
4.3	Surveillance de la concession et activités illégales .....	8
5	Biodiversité .....	9
5.1	Mise en conservation .....	9
5.2	Faune et lutte anti braconnage .....	9
5.3	Forêts à Haute Valeur de Conservation .....	9
5.3.1	Exploitation à faible impact (HVC 1, 2, 3 et 4).....	9
5.3.2	Protection des zones sensibles (HVC 1, 2, 3, 4 et 6) .....	9
5.3.3	Social externe (HVC 1,5 et 6).....	9
5.3.4	Programme de lutte anti-braconnage (HVC 1, 2, 3 et 5) .....	9
5.3.5	Plantations villageoises /surveillance du massif (HVC 6).....	9
6	Industrie .....	10
7	Négoce .....	10

# **1 INTRODUCTION**

Ce document annuel de suivi synthétise les éléments pertinents en vue d'une évaluation des performances de l'entreprise sur :

- La production de bois ;
- L'exploitation à faible impact ;
- Les droits, la santé et la sécurité des travailleurs ;
- L'environnement ;
- L'appui social externe ;
- Les indicateurs de forêts à Hautes Valeur pour la Conservation (HVC) ;
- L'activité industrielle et le négoce.

## 2 EXPLOITATION

### 2.1 Production de bois d'œuvre

Lors de l'année 2019, les abattages ont eu lieu dans les zones suivantes de la CFAD de Mandji :

- UFA Kivoro : AAC 10 (2017) et AAC 11 (2018) ;
- UFA Mandji : AAC 15 (2018), AAC 16 (2109) et AAC 17 (2019) ;
- UFA Rabi : AAC 13 (2017), AAC 14 (2018) et AAC 15 (2019).

La Carte ci-dessous (figure 1) présente les zones d'exploitation de l'année 2019.

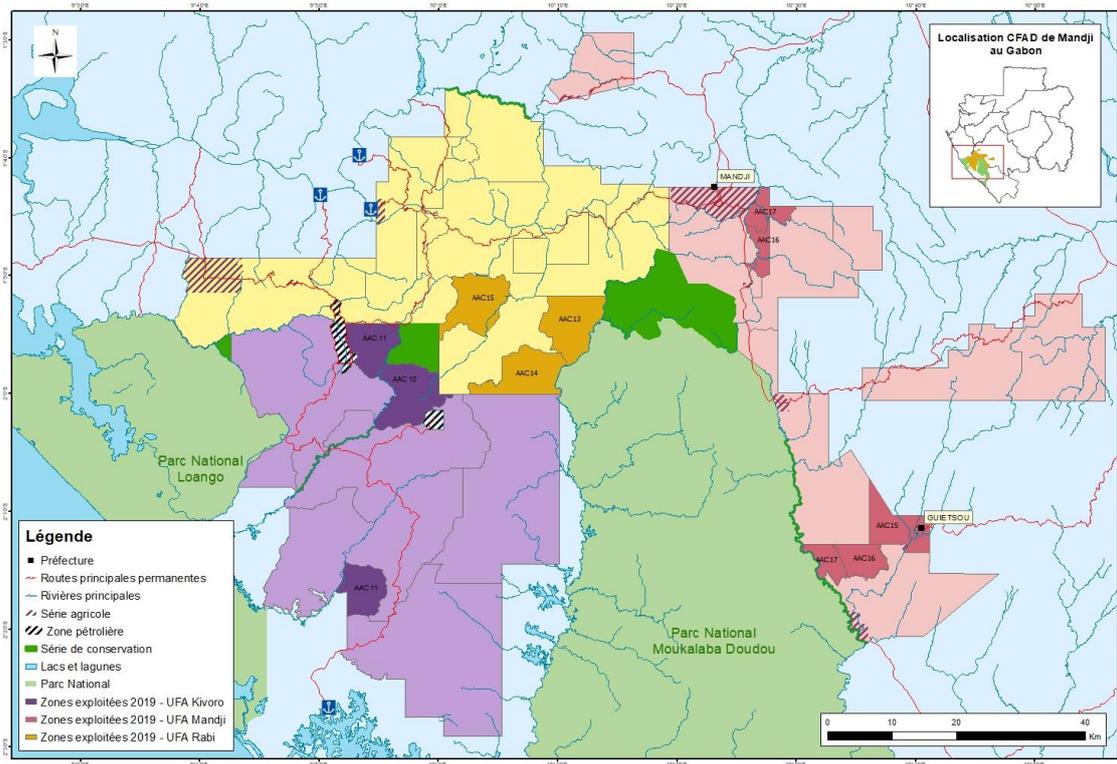


Figure 1 Carte 1 des zones exploitées en 2019

En 2019, 19.219 arbres ont été prélevés dans la CFAD pour un volume extrait de 147.962 m<sup>3</sup> de grumes (tableau 1)

Le rendement moyen au tronçonnage s'est élevé à 55%.

Essence	Total (m3)
Okoumé	66 680
Azobé	41 576
Andoung towé	14 760
Gombé	5 714
Bilinga	7 418
Niové	4 042
Ebiara	2 074
Padouk	1 003
Autres	4 695
<b>TOTAL</b>	<b>147 962</b>

Tableau 1 Prélèvements par essence en 2019

## **2.2 Exploitation Forestière à impact réduit (EFIR)**

### *2.2.1 La création et l'entretien de routes*

Les AAC Kivoro 10, Rabi 13 et Mandji 15 ont été fermées courant ou fin 2019.

L'exploitation de ces assiettes annuelles de coupe a nécessité la création/réhabilitation de 197 km de pistes forestières et de plusieurs dizaines de parcs temporaires. L'emprise totale de ces infrastructures est estimée à 220 ha et représente environ 1% de la surface totale exploitée de ces AAC.

### *2.2.2 Le suivi des abattages*

Deux formations externes à l'abattage contrôlé ont eu lieu en mai et septembre 2019 à l'occasion de laquelle douze abatteurs, treize aides abatteurs, deux tronçonneurs ont été formés ainsi que 2 chefs de chantiers, 2 mécaniciens et un membre de la direction.

Cette année, la note moyenne de « qualité abattage » est de 8,4/10 en augmentation par rapport aux deux dernières années. Aucun abatteur n'a obtenu de note moyenne mensuelle inférieure au seuil de qualité de 6/10. Les arbres situés en bordure des cours d'eau font l'objet d'un suivi particulier depuis début 2019. Cette année le taux de réussite des abattages, en bordure des cours d'eau, était de 94%.

### *2.2.3 Les débardages*

Cette année, la note moyenne de « qualité débardage » est de 8,3/10 en augmentation par rapport aux deux dernières années.

### *2.2.4 La mise en protection*

Les AAC Kivoro 10, Rabi 13, Mandji 15 ont été fermées fin 2019. Pour ces quatre AAC, l'équivalent de 7% de leur surface cumulée, correspondant à 1.110 ha de forêt situées dans des zones tampon de rivières et 268 ha situées dans des zones de relief accidenté, a été préservé de l'exploitation et ajouté à la série de protection en regard de leur particularité écologique.

## **3 SOCIAL**

### **3.1 Les employés et leurs ayants droits**

#### *3.1.1 Effectifs*

La CBG employait, en 2019, 662 collaborateurs dont 58 femmes représentant 8,8% de l'effectif.

Moins de 2% de l'effectif est actuellement payé au salaire minimum, le salaire moyen de l'entreprise étant de 230% supérieur au salaire minimum du secteur.

#### *3.1.2 Droits des travailleurs*

Pour l'année 2019, deux réunions ont été tenues suite aux élections du nouveau collège des délégués et de leur formation par l'inspection du travail.

Au cours de ces réunions, les points suivants ont été abordés :

- La révision du règlement intérieur ;
- L'établissement du certificat de concubinage pour les salariés qui sont en concubinage dans les base-vie ;
- La ration des employés de l'aménagement ;
- Baisse de tension au camp de Rabi ;
- Election d'un nouveau chef de camp à Rabi ;
- La remise des diplômes en même temps que la remise des médailles ;
- La formation continue des délégués du personnel ;
- L'organisation du suivi des examens remis lors de la visite médicale.

#### *3.1.3 Habitat*

L'année 2019 a vu d'importants investissements pour l'amélioration des conditions de logement des employés. Sur le camp de Rabi, 10 nouvelles maisons ont été construites avec bloc sanitaires. Le programme de remplacement des plafonds des maisons existantes a été poursuivi et le centre marché a été finalisé. Sur le camp de Peny, ce sont 5 nouvelles cases qui ont été construites ainsi qu'une case de passage pour les cadres.

#### *3.1.4 Eau potable*

Toutes les analyses effectuées en 2019 ont conclu à une eau de bonne qualité bactériologique. En complément, depuis 2018, un suivi régulier du taux de chlore résiduel dans l'eau après traitement est effectué. En 2019, une formation à l'entretien des stations de traitement a été dispensée au personnel en charge de leur fonctionnement.

#### *3.1.5 Hygiène, santé et sécurité*

Les efforts en matière d'Hygiène, Santé et Sécurité se sont poursuivis tout au long de l'année 2019 ; nous avons à ce titre :

- ❖ Rapporté 126 anomalies ;
- ❖ Réalisé 329 Tool Box Meeting (sensibilisations sur la sécurité au travail) ;
- ❖ Effectué 2 safety tour (tours de sécurité des installations avec la direction) ;
- ❖ Organisé 10 challenges HSE qui récompensent des salariés pour leurs efforts en matière de sécurité ;
- ❖ Animé 4 réunions HSE ;
- ❖ Procédé à 55 inspections internes de notre matériel.

Le nombre des accidents avec arrêt de travail était de 38 en 2019.

### 3.1.6 Education

Les enfants des employés de Rabi vont à l'école Diboti, financée intégralement par la CBG. Cette école comporte actuellement 5 salles de classe et un bureau de directeur. Trois enseignants de l'Etat et un auxiliaire y sont employés. Cet investissement a permis d'augmenter de 25% le nombre d'enfant fréquentant l'école en passant de 100 en 2017 à 126 actuellement.

Les enfants de la base vie de Peny, quant à eux, vont à l'école publique du village de Peny.

## **3.2 Les communautés locales**

### 3.2.1 Prévention des conflits

Aucun conflit majeur n'a été enregistré chez CBG depuis plus de 5 ans.

Cette situation est permise par un dialogue permanent avec les communautés villageoises, notamment à travers des réunions de concertation. Celles-ci permettent d'identifier et de délimiter, préalablement aux activités d'exploitation, tous les sites d'importance communautaire (sites sacrés, ancien village, plantation, etc.).

La faible densité de population, dans et autour de la CFAD de Mandji, génère un très faible risque de conflit foncier. Aucun différend sur ce sujet n'a été enregistré ces dix dernières années.

### 3.2.2 Développement communautaire

En 2019, la CBG a continué à soutenir le développement des communautés locales en investissant dans les projets à vocation communautaire au profit des localités situées dans quatre départements couverts par la concession.

- Département d'Etimboué

Durant l'année 2019, plusieurs projets ont été initiés dans le département d'Etimboué. Le village de Nganda s'est fait doter de matériel électrique. Des lampadaires/panneaux solaires ont été commandés pour le village de Missoula-Ngola et du matériel de rechange pour le groupe électrogène de Dianongo. Les différentes administrations ont bénéficié de matériel bureautique

- Département de Ndoulou

Les projets développés dans le département de Ndoulou ont consisté en la réalisation d'un forage d'eau potable pour le village de Yeno, la construction de nouvelles latrines pour l'école de Peny et l'achat d'un groupe électrogène pour Petit-Village. Plusieurs dons ponctuels ont également été accordés, sous forme d'intervention mécanique, de mobilisation d'engins de terrassement ou de participation aux manifestations publiques.

- Département de Mougabala

Dans la Haute-Mougabala, le village d'Idemba a reçu un bon d'achat de produits pharmaceutiques, 500 chaises plastiques pour les cérémonies et du matériel scolaire. Le marché couvert a également été finalisé courant 2019.

Dans la Basse-Mougabala, les projets du village de Guietsou étaient toujours en négociation.

- Département de Douigny

En 2019, le village de Doussala a bénéficié de 3 débroussailleuses et d'un ordinateur portable.

## 4 ENVIRONNEMENT

### 4.1 Hydrocarbures

La politique environnementale de CBG est notamment axée sur la diminution de son empreinte carbone. A ce titre, l'ensemble du parc roulant (véhicules légers et camions) est géré en mode « Location Longue Durée » et est remplacé intégralement tous les deux ans par un parc neuf. Cette méthode permet de disposer en permanence de véhicules équipés de moteurs de dernière génération moins polluants et de diminuer les interventions mécaniques.

Un projet de conversion de source d'alimentation électrique du gasoil vers le gaz naturel a été initié sur la base vie de Rabi et devrait aboutir fin 2020.

Conformément à la politique de CBG, aucun produit dangereux n'est utilisé dans le cadre des opérations d'exploitation forestière.

### 4.2 Le tri et l'évacuation de déchets

Les déchets industriels de la CBG, évacués à partir de l'atelier de Rabi sont énumérés dans le tableau suivant :

Type de déchets	Quantité
Cartouches d'encre	20
Piles	0,2 m3
Batteries	85
Huile de vidange	17 500 l
Filtres à l'huile	0,8 m3
Terre souillée	0 m <sup>3</sup>
Pneus camion/engin*	3
Pneus véhicules	63
Ferrailles	20 m3
Bouteilles plastiques	2 m3
Boîtes métalliques	1 m3
Médicaments périmés et	0,1 m3

Tableau 2 Tri à la CBG

Les déchets qui ne sont pas évacués vers des structures de traitement agréées sont stockés de manière sécurisée sur site.

### 4.3 Surveillance de la concession et activités illégales

Aucune zone de la CFAD n'est soumise à un risque d'incendie. Aucun départ de feu n'a été identifié depuis les 20 dernières années au sein du massif.

Le suivi de la perte de couvert forestier est effectué à trois niveaux :

- l'identification annuelle sur le terrain des nouvelles plantations villageoises ;
- l'évaluation des surfaces déforestées par les routes et les parcs temporaires de stockage lors de l'exploitation ;
- la consultation des données du Global Forest Watch (<https://www.globalforestwatch.org/>).

Aucune donnée n'était disponible pour 2019 sur le site du Global Forest Watch.

En 2019, la perte de couvert forestier, estimée sur la concession, était de 520 ha répartis entre :

- Environ 300 ha impactés par l'extension des plantations villageoises au sein des séries agricoles, définies dans les plans d'aménagement et respectant les droits coutumiers ;
- 220 ha issus de la construction des routes et des parcs temporaires de stockage.

## **5 BIODIVERSITE**

### **5.1 Mise en conservation**

Outre les séries de conservation identifiées dans les Plans d'Aménagement, près de 1.378 ha de forêts ont été mis en protection en 2019. Ces zones sont principalement constituées de forêts ripicoles (qui croissent sur les rives des eaux courantes), de zones tampons en bordure des cours d'eau ou de zones à relief prononcé.

### **5.2 Faune et lutte anti braconnage**

Depuis près de dix ans, CBG mène un partenariat avec le Ministère des Forêts (Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées) et le WWF pour la mise en œuvre du projet de surveillance des activités illégales et de lutte anti-braconnage PROLAB.

Les principaux résultats de ce programme en 2019 sont :

- Le contrôle de 800 véhicules avec un taux d'infraction observé de 1,1% ;
- L'arrestation de 21 personnes avec des amendes cumulées à près de 2.000.000 FCFA ;
- La confiscation de 20 armes, 217 pièges et divers gibiers ;
- La sensibilisation de 534 personnes riveraines à la concession ;
- La formation du personnel au Cybertracker pour l'encodage direct, sur smartphone, des données dans la base de suivi SMART ;

### **5.3 Forêts à Haute Valeur de Conservation**

La CBG a identifié plusieurs Hautes Valeurs pour la Conservation (HVC) au sein de sa concession. L'impact des activités de CBG sur ces HVC est suivi par plusieurs indicateurs regroupés en thématiques d'actions :

#### *5.3.1 Exploitation à faible impact (HVC 1, 2, 3 et 4)*

Les notes de qualité attribuées à l'abattage et au débardage en 2019 sont restées largement au-dessus du seuil fixé. La taille des parcs temporaires a été systématiquement minimisée pour rester à une moyenne de 0,2ha. Aucun déchet n'a été identifié sur les parcs lors des différents contrôles. Tous les ouvrages temporaires ont également été démantelés conformément aux procédures en vigueur.

#### *5.3.2 Protection des zones sensibles (HVC 1, 2, 3, 4 et 6)*

Un total de 1.378 ha de forêt a été mis en protection au sein des assiettes de coupe ayant été fermées à l'exploitation fin 2019. L'intégrité des zones tampons définies autour des rivières a été préservée à 100%. Aucune pente supérieure à 30° n'a été exploitée et le taux de préservation des essences « sensibles » autorisées à l'exploitation avoisine les 78%.

#### *5.3.3 Social externe (HVC 1,5 et 6)*

En vue de préserver les plantations villageoises, les sites sacrés et éviter tout conflit avec les villageois riverains à l'AAC 15 de Mandji, près de 2.091 ha ont été exclus de l'exploitation. A l'échelle de l'AAC 15, les zones non exploitées représentent au total 36% de la surface de l'AAC.

#### *5.3.4 Programme de lutte anti-braconnage (HVC 1, 2, 3 et 5)*

Le nombre de personnes sensibilisées à la législation relative à l'exploitation de la faune sauvage s'est élevé à 534 et le taux de véhicules en infraction lors des contrôles aux entrées/sorties de la concession est resté inférieur à 1,5%.

#### *5.3.5 Plantations villageoises /surveillance du massif (HVC 6)*

Les nouvelles plantations villageoises, créées en 2019, se sont étendues sur environ 300 ha de forêt tout en restant à l'intérieur des séries agricoles définies dans les différents documents de gestion.

## **6 INDUSTRIE**

La CBG dispose d'une seule usine localisée dans la ville de Port-Gentil (Long. 8°46'37"E ; Lat. 0°42'15"S)

La scierie de CBG s'approvisionne à 100% en bois certifié FSC® issus de la CFAD de Mandji et a absorbé 67.681 m3 de grumes soit 43% de la production forestière en 2019.

Les principaux produits exportés sont des débités (1ère transformation) mais également des produits rabotés finis à haute valeur ajoutée issus de la 3ème transformation. Les débités non valorisés à l'export et les palettes construites à partir des sous-produits de sciage sont commercialisés sur le marché local.

Le rendement moyen en débité export s'est élevé à 35% en 2019.

## **7 NEGOCE**

La CBG dispose également d'une activité de négoce, certifiée FSC®. L'intégralité des produits bois négociés sont issus du Gabon et uniquement auprès de sociétés certifiées FSC® en accord avec la politique d'approvisionnement de la CBG.